



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET REHABILITATION DE LOCAUX DE STOCKAGE AU PARC MUNICIPAL DES SPORTS (BOIS DE VINCENNES) - LOT 4 PEINTURE, REVÊTEMENT DE SOL ET MURAL, PLÂTRERIE, PLOMBERIE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EDILE CONSTRUCTION

**DÉCISION N° AU-19-520
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°433 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision AU-19-192 en date du 16 mai 2019 de signer le marché de travaux de désamiantage et de réhabilitation de locaux de stockage au parc municipal des sports – Lot 4 Peinture, revêtement de sol et mural, plâtrerie, plomberie avec la société EDILE CONSTRUCTION (notifié le 23/05/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir l'espace de bureau suite aux recrutements supplémentaires au Club Olympique Vincennois pour faire face à l'augmentation du nombre d'adhérents à la rentrée 2019 et de procéder à des travaux supplémentaires relatifs modifications des cloisons des sanitaires et le renforcement de la charpente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le délai d'exécution de l'ensemble des autres lots du fait de l'attribution tardive du lot n°1 suite au référé précontractuel engagé par la société ITALIANO BATIMENT.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux de désamiantage et de réhabilitation de locaux de stockage au parc municipal des sports – Lot 4 Peinture, revêtement de sol et mural, plâtrerie, plomberie avec la société EDILE CONSTRUCTION, sise 11 boulevard Brune 75011 PARIS, et représentée par Monsieur STASSI Gini, Président.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 15 678,98 € HT (18 814,78 € TTC).

Le délai d'exécution des travaux pour l'ensemble des lots a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2019.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des travaux d'entretien des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU